

Les entrepreneurs de travaux agricoles, forestiers et ruraux (ETARF) appellent le Premier ministre à prendre 5 mesures d'urgence

La Fédération nationale Entrepreneurs Des Territoires (FNEDT) et son réseau de syndicats départementaux et interdépartementaux représentant les ETARF sont solidaires des agriculteurs. Ils participent aux mouvements du monde agricole et rural dans les territoires. Ils appellent le Premier ministre, Gabriel Attal, à prendre 5 mesures d'urgence.

Paris, 25 janvier 2024 - « La FNEDT et son réseau s'associent aux mouvements des agriculteurs et affichent leur solidarité avec leurs revendications. Ils apportent leur soutien à la mobilisation des ETARF, ainsi qu'à leur participation aux manifestations qui se tiennent dans tous les territoires. Les ETARF sont les partenaires historiques des agriculteurs. Les entreprises de travaux agricoles réalisent, chez 70 à 80 % des agriculteurs, des prestations de services », déclare Gérard Napias, président de la Fédération nationale Entrepreneurs Des Territoires. Entre autres, les récoltes de betteraves sont réalisées à 80 % par les entreprises de travaux agricoles (ETA). En forêt, 80 % des travaux sont réalisés par des entreprises de travaux forestiers (ETF).

Le président de la FNEDT appelle le Premier ministre à prendre 5 mesures d'urgence :

- **Aménager l'article L411-1 du code de l'environnement** qui empêche, en période de nidification, tous travaux d'entretien forestier et aux abords des réseaux de distribution d'énergie et des réseaux ferrés. Ces travaux sont nécessaires pour approvisionner les industries du bois, entretenir la forêt et pratiquer les obligations légales de débroussaillage (OLD) afin d'éviter les incendies.
- **Alléger les charges sociales sur tous les salariés sur le modèle TO/DE.**
- **Rembourser mensuellement les avances relatives au paiement de la TICPE sur le GNR** (gasoil non routier), comme c'est le cas pour la TVA.
- **Faciliter l'entretien des fossés par une déclaration immédiate**, ce qui permettra aux entreprises de travaux d'intervenir et d'empêcher les crues dévastatrices.
- **Mettre en œuvre la simplification administrative** pour faciliter la vie des entrepreneurs et encourager l'entrepreneuriat en particulier dans le monde agricole et rural.

Les ETARF prennent part à des manifestations dans plus de la moitié des départements, notamment aux abords de grandes agglomérations comme Clermont-Ferrand, Bordeaux, Cambrai, Nantes. Engins agricoles, forestiers et tracteurs aux couleurs des Entrepreneurs des Territoires (EDT) participent à des opérations escargots et rassemblements routiers dans toutes les régions.

Contact presse - Agence Ressources de la Nature

Fadela Benabadji - 01 85 09 83 70 - 06 11 34 22 39 - fbenabadji@agence-rdn.com

Benoît Moureaux - 01 85 09 83 71 - 06 09 49 09 78 - bmoureaux@agence-rdn.com



À propos de la FNEDT – Créée en 1922, la Fédération Nationale Entrepreneurs Des Territoires (FNEDT) est l'organisation professionnelle représentative des entrepreneurs de travaux agricoles (ETA), forestiers (ETF) et ruraux (ETR). Elle regroupe 63 syndicats départementaux et 12 unions régionales. Acteurs clés dans les territoires, les 22 000 entreprises de travaux emploient 130 000 salariés permanents et occasionnels pour un chiffre d'affaires de 7 milliards d'euros.

